

Du 20 juillet 1942

P<sup>re</sup> Expon

#1252

C: 0.50



20 Cmes. 20 Cmes.

M N° 48233

Pardevant Sterne REY notaire à la Croix-des-Bouquets identifié au N°2 et patenté au N°96508 et en présence des témoins ci-après nommés, soussignés ;

Vingt centimes de Gourde

Ont comparu : 1° Monsieur Bétancès Petit-Homme ; 2° la dame Clérisse Petit-Homme identifiés respectivement aux N°s 4902 et 4903, propriétaires, demeurant la seconde à Port-au-Prince et domiciliés les deux à "Sibert" en cette commune ;

Lesquels ont, par ces présentes, conjointement vendu sous toutes les garanties de fait et de droit

A "LA HAYTIAN AMERICAN SUGAR COMPANY" société anonyme établie à Port-au-Prince ayant son siège social à Wilmington Etats-Unis d'Amérique et son principal établissement à Port-au-Prince où elle est représentée par Monsieur C. Edgar ELLIOT président de son conseil d'administration, identifié au N°160H et domicilié à Indianapolis (Indiana) U.S.A présent et acceptant pour le dite société ;

Tous leurs droits, actions et prétentions ou CINQUANTE CENTIEMES de carreau de terre dépendant d'un carreau de l'habitation "Lerebours" sise en la deuxième section rurale des Varreux commune de la Croix-des-Bouquets ; lequel carreau de terre est borné au Nord par la Hasco, au Sud par Monestime André, à l'Est par le reste de l'habitation et à l'Ouest par Lucilia Henrisca, d'après plan et procès-verbal d'arpentage de l'arpenteur Emmanuel Blain en date du vingt-cinq Mars mil neuf cent quarante-deux, enregistré.

Tels, d'ailleurs, que ces droits, actions et prétentions se poursuivent, comportent et s'étendent sans aucune exception ni réserve.

Pour, par la cessionnaire, à compter de ce jour et en vertu des présentes, en user, jouir, faire et disposer en toute et pleine propriété.

Déclarent les comparants sous toutes les peines de stellionat qui leur ont été expliquées et qu'ils ont dit bien comprendre pouvoir ainsi disposer de ce demi carreau de terre comme part leur revenant dans la quantité d'un carreau qu'ils ont hérité de leur père feu Marmonthel Petit-Homme qui avait acquis le carreau de terre de feu Hyppolite Noel depuis plus de vingt-cinq ans, ce, suivant la déclaration expresse de la dame Tertulia Noel domiciliée à "Drouillard" agissant tant pour elle que pour Monsieur Annulyse son frère demeurant "aux Vases" Arcahaie pour lequel elle se porte fort, héritiers du dit Hyppolite Noel. Celui-ci en fut propriétaire par acquisition qu'il en fit du sieur Adolphe Jérôme, suivant acte au rapport de Me Emmanuel Thermidor alors notaire à la Croix-des-Bouquets en date du vingt-deux Avril mil neuf cent douze, enregistré ; lequel acte a été communiqué au notaire soussigné qui l'a émargé et remis ensuite à la cession-

Vente  
"La Hasco"

30

cessionnaire qui le reconnaît et l'en décharge .

La présente cession a été consentie pour et moyennant la somme de DEUX CENT CINQUANTE GOURDES que les comparants reconnaissent avoir reçue sous la vue du notaire et de Messieurs Duquérès Pierre-Lys et Ambroise Pierre-Lys témoins légalement requis : DONT QUITTANCE .

Déclarent les comparants que la portion de terre cédée est libre de toutes charges . DONT ACTE :

Fait et passé à la Croix-des-Bouquets , en l'Etude ce vingt juillet mil neuf cent quarante-deux .

Et après lecture , le sieur Bétancès Petit-Homme et le représentant de la cessionnaire ont seuls signé avec les témoins et le notaire non la dame Clarisse Petit-Homme pour ne le savoir de ce requise . Dix-sept mots rayés nuls , deux renvois et trois prolongements de ligne bons .

Ainsi signé : Bétancès Petit-Homme , C. Edgar Elliot , D. Pierre-Lys , A. D. Pierre-Lys et Sterne Rey not ; celui-ci dépositaire de la minute au bas de laquelle est écrit : "Enregistré à la Croix-des-Bouquets ce vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-deux folio 186 case 1283 du registre N°15 des actes civils . Perçu : enregistrement cinq gourdes , transcription deux gourdes 50 , écriture quatre gourdes , certificat deux gourdes 50 dix-sept mots rayés nuls , deux renvois et trois prolongements bons . Pr le receveur de l'enregistrement , signé : A. Nicolas"



Collationné :

*Sterne Rey*  
not.

"Conservation des hypothèques de la juridiction du tribunal civil de Port-au-Prince . Le conservateur des hypothèques de Port-au-Prince certifie avoir opéré le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-deux la transcription de l'acte de vente au N°194 du Volume A N°7 à ce destiné . En foi de quoi , le présent certificat est délivré au voeu de la loi à toutes fins utiles . Port-au-Prince le 23 juillet 1942 . Le conservateur , signé : Maxi Jean-Joseph"



Pour copie conforme :

*Sterne Rey*  
not.